



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère chargé de  
l'environnement

# Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement



N° 14734\*03

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale  
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

## Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

22/10/2019

Dossier complet le :

22/10/2019

N° d'enregistrement :

2 019,4041

### 1. Intitulé du projet

Augmentation emplacements de poulettes futures pondeuses en volières dans des bâtiments existants autorisés de la SCEA LA MARLIERE à EBBLINGHEM (59)

### 2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

#### 2.1 Personne physique

Nom

Prénom

#### 2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

SCEA LA MARLIERE

Nom, prénom et qualité de la personne  
habilitée à représenter la personne morale

M. LEFEBVRE Jean-Luc

RCS / SIRET

4 2 0 5 3 3 6 2 2 0 0 0 1 5

Forme juridique

SCEA

**Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1**

### 3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie <i>(Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))</i>
1.a) ( tableau annexe article R122-2)	Installations Classées pour l'Environnement / Autres installations classées pour la protection de l'environnement soumises à autorisation. Volailles, gibier à plumes (activité d'élevage, vente, etc. de), à l'exclusion d'activités spécifiques visées à d'autres rubriques Élevage intensif de volailles ou de porcs avec plus de 40 000 emplacements pour les volailles
2111-1(ICPE)	
3660-a (ICPE)	

### 4. Caractéristiques générales du projet

**Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire**

#### 4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le site de la SCEA LA MARLIERE est constitué de 4 poulaillers (V1, V2, V3 et V4). Le nombre de places de poulettes futures pondeuses au total est de 188 388, dont 43 348 dans V1, 36 540 dans V2, 54 000 dans V3 et 54 000 dans V4.

Les poulettes futures pondeuses sont élevées 17 semaines dans ces bâtiments avant d'être transférées vers des élevages de poules pondeuses.

Le projet consiste en l'augmentation d'effectif de poulettes dans V3 et V4 pour atteindre 62000 places dans chacun.

Au final le nombre de places au total sera de 204 388 puisque le nombre de places ne changera pas dans V1 et V2.

Le projet ne nécessite aucune construction.

Le plan d'épandage sera inchangé. Les effluents supplémentaires engendrés par l'augmentation d'effectif seront transférés vers une unité de méthanisation, la SCEA MONSTERLEET à Volckerinckhove. La pression azotée par hectare sera diminuée de 33 unités d'azote/Ha.

## 4.2 Objectifs du projet

M. LEFEBVRE s'est installé en 1985 à la suite de ses parents.

Initialement, l'exploitation familiale comportait des bovins allaitants et des cultures. Un premier poulailler a été construit en 1987 pour des poulets de chair, puis en 1997, il a été autorisé à exploiter 2 poulaillers.

En 2002, l'exploitant s'est spécialisé dans l'élevage de poulettes futures pondeuses et a construit un troisième poulailler. Un quatrième bâtiment de poulettes a été autorisé en 2010. L'exploitation a depuis cette période une capacité de 188 388 places.

Les deux derniers bâtiments construits (V3 et V4) sont des bâtiments volière. Les poulettes futures pondeuses élevées en volière sont ensuite transférées vers des élevages dans lesquelles elles seront aussi élevées en volière. Or la demande en œufs alternatifs est de plus en plus forte, le but du projet est donc de s'adapter à la demande des consommateurs et donc d'augmenter les effectifs de poulettes en volière, les bâtiments permettant de loger ces animaux supplémentaires.

Afin de ne pas engendrer de nuisances supplémentaires au niveau de l'épandage, le surplus de fientes sera transféré vers une unité de méthanisation avec qui M. LEFEBVRE a signé un contrat annuel, la SCEA MONSTERLEET à Volckerinckhove.

## 4.3 Décrivez sommairement le projet

### 4.3.1 dans sa phase travaux

Aucun travaux n'est prévu puisque les bâtiments sont existants.

### 4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Le nombre d'animaux sur le site passera de 188388 places à 204388 places. Le nombre de bandes de poulettes par an est de 2. La quantité de fientes produites passera de 1332 tonnes à 1462 tonnes. Cependant 500 tonnes seront transférées vers une unité de méthanisation extérieure (cf. contrat de transfert), ce qui fait que l'azote organique épandu sur les terres sera inférieure après projet (22058 kg contre 30142 avant projet). La pression azotée sur le plan d'épandage, qui ne change pas, sera inférieure de 33 unités par Ha de SAU (90 kg/ Ha contre 123 avant projet).

La gestion des fientes sera identique à avant projet, pré-séchage des fientes sur tapis dans le bâtiment puis stockage en hangar fermé pour séchage.

La capacité de stockage des fientes sera de 15 mois alors que la réglementation zone vulnérable en impose 7.

Le trafic supplémentaire sera de 1 camion d'aliment/mois, 1,6 camions de fientes/mois vers l'unité de méthanisation. Cependant, le chantier d'épandage sera réduit de 2 jours par an.

La consommation d'eau de forage augmentera de 8 % par an mais la capacité du forage permettra de fournir cette eau supplémentaire.

Le bruit ne sera pas plus important car aucun équipement bruyant ne sera installé au projet.

L'exploitation est éloignée de la commune et le tiers le plus proche n'est pas sous les vents dominants.

#### 4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Il fera aussi l'objet d'une demande de modifications non substantielles d'une exploitation soumise à autorisation au titre des ICPE.

#### 4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Dimension du projet	0 m <sup>2</sup> (pas de construction)
Emplacements autorisés avant projet (dans V1, V2, V3 et V4)	188388
Emplacements après projet (dans V1, V2, V3 et V4)	204388

#### 4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)  
d'implantation

1059, rue des Joueurs  
59173 EBBLINGHEM

Section 000ZH01:  
Parcelles n°69 et 85

Coordonnées géographiques<sup>1</sup>

Long. 0 2° 4 3' 5 3" 95 Lat. 5 0° 7 3' 4 1" 00

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" Lat. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_"

Point d'arrivée :

Long. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" Lat. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_"

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui  Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ? Oui  Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

-Arrêté d'autorisation du 05/10/2010 avec enquête publique pour un élevage de poulettes futures pondeuses (188388 places) et un forage pour l'abreuvement des animaux pour V1, V2, V3 et V4.

<sup>1</sup> Pour l'outre-mer, voir notice explicative

## 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	non cf. carte en PJ7 ZNIEFF 310030082 à plus de 3,2 km du site.
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	non, cf. carte en PJ8
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	non cf. carte en PJ8
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	non cf. carte en PJ10
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	non cf. carte en PJ9. Le site ne se situe ni dans une Zone à Dominante Humide ni dans une zone humide définie par le SAGE de l'Audomarois.

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	PPRN Inondation de EBBLINGHEM prescrit le 13/02/2001. Élevage situé en dehors de toute zone réglementée.  PPRT: non
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	non, cf. carte en PJ9
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	non, cf. carte en PJ9
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	non cf. carte en PJ10
<b>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>	<b>Lequel et à quelle distance ?</b>
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	non, site Natura 2000 FR3100495 "Prairies, marais tourbeux, forêts et bois de la cuvette audomaroise et de ses versants" à plus de 5,3 km du site d'élevage. cf. carte en PJ6
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	non, cf. carte en PJ10

**6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles**

**6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?**

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
<b>Ressources</b>	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Oui. Eau de forage du site autorisé. Il pompe l'eau de la nappe des sables du Landénien. La quantité d'eau consommée après projet sera de 3250 m3 contre 3000 m3 avant projet. L'impact du projet sur la quantité d'eau consommée supplémentaire est minime.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Milieu naturel</b>	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Non, pas de construction prévue ni de modification du plan d'épandage.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Pas de construction prévue
<b>Risques</b>	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Pas de zone réglementée sur la commune
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	Non, les précautions sanitaires prises au quotidien réduisent très fortement le risque.
<b>Nuisances</b>	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Trafic supplémentaire: 1 camion aliment/mois, 1,6 camion/mois de fientes vers l'unité de méthanisation Trafic en moins: chantier d'épandage durera 2 jours de moins qu'avant projet (7 jours contre 9 avant)
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	Oui uniquement en lien avec le trafic. Pas d'équipement bruyant en plus. Pas de construction donc pas de bruit de chantier.

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<p>Le nombre d'animaux supplémentaire entraînera des odeurs, ainsi que les fientes produites en plus. A l'épandage cependant, il y'aura moins de fientes épandues donc moins de nuisances.</p> <p>Aux abords du site, le tiers le plus proche n'est pas situé sous les vents dominants.</p>																								
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<p>oui en lien avec le trafic</p>																								
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>																									
<b>Emissions</b>	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Oui, en lien avec les animaux supplémentaires. Calculs GEREPE</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th></th> <th>avant</th> <th>après</th> <th>évolution</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>NH3</td> <td>13229</td> <td>14020</td> <td>+ 6.0%</td> </tr> <tr> <td>N2O</td> <td>944</td> <td>1006</td> <td>+ 6.6%</td> </tr> <tr> <td>CH4</td> <td>4133</td> <td>4401</td> <td>+6.5%</td> </tr> <tr> <td>TSP</td> <td>13437</td> <td>14924</td> <td>+11.1%</td> </tr> <tr> <td>PM10</td> <td>13437</td> <td>14924</td> <td>+11.1%</td> </tr> </tbody> </table>		avant	après	évolution	NH3	13229	14020	+ 6.0%	N2O	944	1006	+ 6.6%	CH4	4133	4401	+6.5%	TSP	13437	14924	+11.1%	PM10	13437	14924	+11.1%
		avant	après	évolution																								
	NH3	13229	14020	+ 6.0%																								
	N2O	944	1006	+ 6.6%																								
CH4	4133	4401	+6.5%																									
TSP	13437	14924	+11.1%																									
PM10	13437	14924	+11.1%																									
<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Non, pas de construction dans pas d'eaux pluviales en plus</p>																									
<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Oui, fientes dont la gestion sera identique à avant projet. 332 tonnes à 1462 tonnes. Cependant 500 tonnes seront transférées vers une unité de méthanisation extérieure (cf. contrat de transfert), ce qui fait que l'azote organique épandu sur les terres sera inférieure après projet (22058 kg contre 30142 avant projet). La pression azotée sur le plan d'épandage, qui ne change pas, sera inférieure de 33 unités par Ha de SAU (90 kg/Ha contre 123 avant projet).</p>																									
<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Pas plus de déchets générés.</p> <p>Gestion des déchets identiques à avant projet.</p> <p>Le nombre de cadavres sera légèrement augmenté mais ils seront stockés en local froid puis dans un bac d'équarissage avant d'être repris pour incinération par l'équarisseur.</p>																									

<b>Patrimoine / Cadre de vie / Population</b>	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Non, pas de construction.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Non, pas de construction.

**6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquelles :

On trouve un élevage de porc soumis à enregistrement dans un rayon de 1 km autour du site, et 2 industries dans un rayon de 5 km autour du site. Ce sont des ICPE existantes susceptibles de générer des rejets dans l'air.

Sur Ebblinghem aucun projet n'est recensé.

**6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquels :

**6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :**

L'annexe 12 détaille les mesures prises pour limiter les impacts.

Parmi les mesures prises les plus importantes sont:

- Extraction de l'air en pignon du côté opposé des tiers
- Choix de l'implantation des bâtiments à distance des tiers
- Stockage des cadavres dans un local réfrigéré puis bac d'équarrissage hermétique
- Retrait des fientes pré-séchées par tapis
- Hangars de stockage des fientes couverts
- Enfouissement immédiat dans le sol des fientes
- Aucun nouvel équipement bruyant installé
- Le choix de l'implantation des bâtiments permet d'atténuer le bruit des ventilateurs
- Évitement des activités bruyantes la nuit (excepté la ventilation)

**7. Auto-évaluation (facultatif)**

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

La SCEA LA MARLIERE a déjà fait l'objet d'une enquête publique en 2010.

L'exploitation est loin de la commune, et le tiers le plus proche ne se situe pas sous les vents dominants.

Les changements liés au projet n'engendrent pas d'impacts importants sur l'environnement ou les tiers, et l'exploitant met en oeuvre de nombreuses mesures pour les limiter.

L'exploitation n'a jamais l'objet de plaintes.

La SCEA DE LA MARLIERE ne devrait donc pas faire l'objet d'une évaluation environnementale.

**8. Annexes**

**8.1 Annexes obligatoires**

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publié</b> ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

## 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

### Objet

PJ7: Carte de localisation des ZNIEFF  
PJ8: Carte de localisation des autres zonages environnementaux  
PJ9: Carte enjeu eau  
PJ10: Carte de localisation des sites paysagers  
PJ11: Contrat de transfert de fientes vers la SCEA MONSTERLEET  
PJ12: Note d'explication du projet

## 9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à **EBBLINGHEM**

le, **10/10/2019**

Signature

  
**SCEA LA MARLIÈRE**  
1059, Rue des Joueurs  
59173 EBBLINGHEM  
Tél. 03 28 43 28 21  
TVA 420 533 622 00115